asiabe
Association scolaire intercommunale Apples-Bière et environs

Sévery, le 25 août 2021

Préavis N° 09/2021
du Comité Directeur au Conseil intercommunal concernant

le budget 2022
****

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les documents qui vous sont remis avec le présent préavis sont les suivants :

- récapitulatif du budget 2022 avec acompte annuel dû par chaque commune, ainsi que les tableaux des locations des locaux.

Lors de sa séance du 25 août 2021, le Comité Directeur a établi et approuvé le budget 2022 tel qu'il vous est présenté. Le budget 2022 prévoit des dépenses nettes de Fr. 3'371'540.00 pour l'enseignement primaire et secondaire, auxquelles s'ajoutent Fr. 837'400.00 pour le bâtiment Léman et Fr. 52'500.00 pour les portacabines ainsi que Fr. 521'720.00 pour le parascolaire. Les dépenses nettes totales à répartir se montent donc à Fr. 4'783'160.00, en augmentation de Fr. 234'570.00 par rapport au budget 2021. A savoir que Fr. 132'050.00 ont déjà été rajoutés au budget 2021 dans le courant de l'année 2021 par le biais de 2 préavis complémentaires, d'une part pour la mise en place d'un marché public pour les transports (Fr. 20'000.00), et d'autre part pour le déménagement de nos bureaux à Sévery, ainsi qu'une augmentation de personnel en lien avec une augmentation de la charge de travail (Fr. 112'050.00).

Les charges des bâtiments loués représentent toujours la plus grande part des dépenses (37%). Les frais liés au collège Léman et aux nouveaux portacabines prennent 18.5% du budget. Viennent ensuite les transports pour 26%, le parascolaire pour 11% tandis que les autres postes absorbent les 7.5% qui restent.

Des explications plus précises vous sont apportées ci-dessous sur les chapitres où l'on constate une différence significative entre le budget 2021 et le budget 2022.

351. Collège Léman

La baisse dans ce chapitre provient majoritairement des frais d'entretien pour la réparation des fenêtres des classes effectuée en 2021. De plus, les frais d'intérêts de la dette continuent de baisser.

352. Portacabines

En 2021, pour donner suite au déménagement de la bibliothèque, du mobilier et du matériel étaient prévus pour l'équiper. Ce n'est plus le cas cette année, ce qui explique la baisse dans ce chapitre.

500.110 Administration

Le pourcentage de la boursière est passé de 40 à 50% et un collaborateur administratif a été engagé afin de venir compléter l'équipe administrative. Ces taux sont répartis entre le chapitre administration et le chapitre parascolaire de la manière suivante :

- bourse : 35% administration – 15% parascolaire
- collaborateur administratif : 24% administration – 6% parascolaire

L'engagement de ce nouveau collaborateur a eu un impact non seulement sur la masse salariale mais également sur les frais d'infrastructure tel que le Cloud.

Il est à noter qu'avec l'agrandissement de notre structure parascolaire, la multiplication des sites, la création du centre aéré, la dénonciation de la convention entre le Canton et l'ASIABE en août 2020, le travail administratif continue d'augmenter fortement et de se complexifier. Quoi qu'il en soit, les taux d'occupation de notre personnel administratif sont voués à augmenter encore ces prochaines années.

Les finances d'écolage ont, elles également, beaucoup varié avec une augmentation des finances à payer pour une forte baisse des finances à encaisser.

500.111 Devoirs surveillés

La mise en place du parascolaire continue d'entraîner une forte baisse des inscriptions aux devoirs surveillés. A cette heure, les inscriptions sont en cours mais la tendance semble plutôt tendre vers une nouvelle diminution de la fréquentation.

500.115 Accueil parascolaire

L'ouverture d'un centre aéré sur le site de Pampigny durant 4 semaines de vacances scolaires, le déménagement du site de Montricher dans de nouveaux locaux, ainsi que l'engagement d'un adjoint à 80% à la Directrice du parascolaire, entraînent une augmentation importante des coûts dans ce chapitre, qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation de la fréquentation.

Il est également à noter que le temps de travail du personnel parascolaire hors enfant peut représenter jusqu'à 10% de la masse salariale, et n'a pas été pris en compte dans le budget jusqu'à cette année mais seulement dans les comptes. Cet ajustement vient lui aussi expliquer une partie de la hausse de ce chapitre.

Il en va de même pour la hausse des frais d'achat de produits alimentaires qui jusqu'à présent ne comprenaient pas le personnel parascolaire encadrant les enfants.
Pour des raisons pédagogiques, il a été décidé que le personnel devait manger avec les enfants et ceci explique la hausse de ce poste avec la hausse de fréquentation de nos structures.

De plus à la suite du déménagement de notre administration, l'ancien bureau a été transformé en salle de pause pour le personnel parascolaire et entraine donc une légère hausse de la location des locaux dédiés au parascolaire.

501.350 Bâtiments – Mobilier Général

L'augmentation des coûts provient du déménagement de nos bureaux administratifs à Sévery avec une augmentation du coût de location.

502.180.3188 Transports des écoliers

La démarche de marché public des transports n'étant pas arrivée à son terme, le budget transports scolaire 2022 est bien difficile à prévoir. Il est à noter la forte augmentation des élèves inscrits en classe de raccordement pour lesquels les frais de transport sont à notre charge.

570 Camps scolaires – culture - sports

La hausse de ce chapitre provient du plus grand nombre d'enfants prévus au profit d'un camp scolaire cette année (une classe supplémentaire de 7ème).

CONCLUSIONS

En résumé, l'augmentation de ce budget 2022 provient principalement des frais liés à la charge de travail à la suite de la forte fréquentation de nos installations parascolaires et à son développement permanent qui répond aux attentes des utilisateurs de cette structure. Ceci a eu pour conséquences le déménagement de nos bureaux ainsi que l'engagement de personnel supplémentaire, expliquant cette hausse.

Au vu de ce qui précède, le Comité Directeur vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis N°09/2021 du Comité Directeur,
- ouï le rapport de la commission gestion/finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- **d'adopter le budget 2022 tel qu'il est présenté.**

Le budget 2022 et les commentaires le concernant, ainsi que le présent préavis, ont été adoptés par le Comité Directeur dans sa séance du 25 août 2021.

Pour le Comité Directeur

Le Président	La Secrétaire
Cédric Beaud	Stéphanie Baud

Annexes : - budget 2022